

AVRIL 2018



Mairie de RADENAC – Téléphone : 02-97-22-43-19 mairie.radenac@wanadoo.fr site internet : radenac.fr

Oui, un certain vent d'optimisme souffle en ce printemps. L'économie nationale semble beaucoup mieux se porter. Au niveau local les entreprises remplissent leur carnet de commande mais peinent plutôt à recruter. Après plusieurs années de baisse de dotations et de budgets très difficiles une éclaircie aussi apparaît. Le budget 2017 dégage un excédent en fonctionnement supérieur aux autres années nous laissant des perspectives intéressantes pour pouvoir investir (cf page 6). L'attractivité de la commune sera confortée par les travaux en cours. Déjà le salon de coiffure pense à rouvrir et d'autres pistes de services s'ébauchent. Des artisans pensent que c'est sans doute le bon moment pour investir. J'espère que nous saurons les accompagner au mieux pour qu'ils puissent concrétiser leurs projets.

Les fleurs du printemps sont parfois fragiles. Nous n'oublions pas les difficultés des charcuteries gourmandes ou du reclassement de chez RVE par exemple. Nous devons rester attentifs aux autres et solidaires dans l'adversité. Et si nous accompagnons les démarches entreprises par nos associations pour aider une famille face à la maladie, c'est pour aider ces mots à faire sens.

Bonne lecture de ce numéro.

Vive Radenac !

Bernard Le Breton



SOMMAIRE

Le mot du Maire	Page 1
Délibérations du conseil municipal	Pages 2 -7
Etat-civil - Urbanisme	Page 7
Travaux	Page 8
Informations communales	Page 9
Informations générales	Pages 10-13
Civisme	Page 13
Actualités	Page 14
Associations	Pages 15-18
Autrefois	Page 19
Calendrier des fêtes	Page 20

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 février 2018

Date de la convocation
01/02/2018
Date d'affichage
01/02/2018
Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 10
Votants :

L'an 2018, le 8 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de RADENAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, M. GICQUEL David, Mme GICQUEL Claudine, M. LE NORMAND Kléber, M. LE BRETON Pierrick, M. ALLAIN Philippe, M. DEDIEU Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme CORFMAT Katell, Mme EVEN Magali.

Excusée : Mme VERA Aurélie

Secrétaire de séance : M. GICQUEL David

Monsieur le Maire met à l'approbation le compte rendu de la séance du 14 décembre 2017

Le Compte rendu du 14 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance.

Objet de la délibération : Création d'une nouvelle caserne des pompiers : Déplacement

Monsieur le Maire remet à l'Assemblée le document relatif à l'historique du centre de secours de RÉGUINY établi par monsieur Claude BOUDARD, Président du SIVU.

Monsieur le Maire sollicite l'intervention de monsieur Claude BOUDARD qui précise que le projet porte sur la réalisation d'une nouvelle caserne dont l'évaluation réalisée par le SDIS est de 1 050 000 € H.T.

Il est à noter que la caserne existante située en centre-bourg de RÉGUINY pose de gros problèmes de sécurité compte tenu des infrastructures communales réalisées par la commune de RÉGUINY.

Le terrain présenté pour l'implantation de la caserne se situe rue Belle Aurore.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis favorable, à l'unanimité, au déplacement de la caserne de pompiers de RÉGUINY.

Objet de la délibération : Création d'une nouvelle caserne des pompiers - Participation financière

Monsieur le Maire fait remettre à l'Assemblée le document relatif à l'historique du centre de secours de RÉGUINY établi par monsieur Claude BOUDARD, Président du SIVU.

Monsieur le Maire sollicite l'intervention de monsieur Claude BOUDARD qui précise que le projet porte sur la réalisation d'une nouvelle caserne de catégorie 4 (environ 570 m² dont 350 m² pour les garages) évaluée par le SDIS à la somme de 1 050 000.00 € H.T.

Compte tenu de la reprise du local existant situé en centre-bourg par la commune de RÉGUINY pour un montant de 125 000 € et des différentes subventions susceptibles d'être octroyées pour ce projet le coût à la charge du SIVU, donc des collectivités adhérentes, serait de 598 000.00 €.

Monsieur BOUDARD précise également que la Commune de RÉGUINY met à disposition un terrain de 4 000 m² pour la construction de la nouvelle caserne et rappelle que la participation actuelle des communes est de 11.50 € par habitant et qu'elle passerait à 12.50 €.

Après avoir débattu, il est précisé que ce sont les divers travaux d'aménagement du secteur réalisés, en connaissance de cause par la commune de RÉGUINY, qui nuisent à la bonne circulation des pompiers aggravant la sécurité des enfants nombreux sur le secteur. La Commune de RADENAC est nullement responsable de cette situation et ne doit pas en subir les conséquences financières.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis défavorable (8 contre et 2 abstentions) au plan de financement tel que présenté avec l'augmentation d'1 € de participation par habitant.

Objet de la délibération : Délégation de signature : Contrats de prestation de service - ADMR

Monsieur le Maire rend compte des contrats de prestation de service signés les 17 janvier 2018 et 02 février 2018 auprès de

l'A.D.M.R. de RÉGUINY et sa région relatifs d'une part à l'aide aux repas des enfants à la cantine pendant les périodes scolaires ainsi que l'entretien des locaux communaux

Il informe des conditions de ces contrats et notamment le coût horaire de 24 € et les interventions à savoir 4 heures par semaine pour la cantine municipale et 8 heures hebdomadaire pour l'entretien.

Objet de la délibération : Emprunt : Aménagement du Bourg

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée les propositions de réalisation d'un emprunt de 200 000.00 € pour la réalisation des travaux d'aménagement du bourg.

Le Conseil Municipal retient à l'unanimité la proposition du Crédit Mutuel de Bretagne (ARKEA) pour un montant de 200 000 € pour une durée de 15 ans au taux de 1.32 %.

Objet de la délibération : Délégation de signature : Contrat de prestation de service - Laboratoire départemental

Monsieur le Maire rend compte du coût de la prestation de service du laboratoire départemental d'analyses du Morbihan pour la cantine à savoir **504.72 € H.T.** pour l'année 2018.

Objet de la délibération : Demande de prise en charge : Dossier "Le Garage"

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a rencontré monsieur Francis LACABE le 27 janvier 2018 qui sollicite une participation aux travaux de branchements d'eau et d'électricité pour la pizzeria "Le Garage".

Le montant du devis (du 29/03/2017) de la SAUR s'établit à 1 769.60 € TTC et celui de la facture (régulée en 08/2017) d'ENEDIS à 1 150.50 €.

Monsieur le Maire sollicite l'avis des conseillers sur le principe d'une participation éventuelle aux travaux de branchements d'un commerce local. Il rappelle que dans le cadre de la compétence "Economie", Pontivy Communauté a octroyé à la Pizzeria "Le Garage" une aide de 5 000 € et précise que les participations éventuelles doivent être demandées avant les travaux et que la commune a accepté une servitude de passage sur son terrain privé afin de minimiser les coûts des travaux de ce commerce.

Après avoir délibéré (8 contre et 2 abstentions), le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la participation aux travaux de branchements.

Objet de la délibération : Travaux clocher de l'Eglise

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le devis de l'Entreprise Champagne Charpente des travaux de sécurité dans le clocher de l'Eglise qui portent sur la remise en état du plancher pour un montant de 4 604.00 € H.T.

Il est suggéré de réaliser le démontage du plancher par les employés communaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide la réalisation des travaux de sécurité dans le clocher de l'Eglise par l'entreprise Champagne Charpente de CRÉDIN.

Objet de la délibération : Divers : Elagage Résidence Les Pins Participation Véloce Pontivyen

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le devis de la SARL AETAS de PLEUGRIFFET pour l'élagage des chênes à la résidence Les Pins pour un montant de 660.00 € T.T.C et la demande de participation financière du Véloce Club Pontivyen pour la course cycliste du lundi 02 avril 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité valide le devis de la SARL AETAS de PLEUGRIFFET et décide la participation de 500.00 € pour le Véloce Club Pontivyen.

INFORMATIONS

5 - PLUi (Plan local d'Urbanisme intercommunal)

Un point est réalisé sur l'avancement du PLUi dont la validation du document devrait intervenir fin 2019 pour une durée de 10 ans. Monsieur le Maire rappelle que seulement 3 HA peuvent être ouverts à l'urbanisation et propose notamment une réserve foncière communale. Une réflexion est également engagée sur le devenir de la carrière et de la possibilité d'ouvrir cet espace au photovoltaïque.

La prochaine réunion de travail est prévue le 19 mars à la mairie de BRÉHAN.

6- Divers

- Contrat de maintenance "Eclairage public"

Il est décidé de surseoir à cette décision dans la mesure où cette compétence serait confiée au SDDM.

- SCOT Pays de Ploërmel

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SCOT du Pays de PLOERMEL - Cœur de Bretagne a été arrêté par le comité syndical du 20 décembre 2017 et qu'à défaut d'avis du conseil municipal celui-ci sera réputé favorable à compter du 16 avril 2018.

- Cantine

Il est prévu à partir de début mars de s'approvisionner à la ferme de Bel Air de RÉGUINY en produit bio.

- Centre de loisirs

Le centre de loisirs se déroulera aux Lutins pendant les petites vacances scolaires de Février et d'avril.

- Domicile Partagé

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le domicile partagé "Résidence Alexis Louer" est dorénavant complet depuis le 29 janvier 2018 par l'arrivée de madame Agnès GRENIER.

- Vitesse

Une réflexion sera lancée sur les problèmes de sécurité routière dans différents secteurs (La Bottine, Bois de Lambilly, etc...).

- Breiz Bocage

Une réunion s'est déroulée le 06 février 2018 en mairie sur le bilan des travaux réalisés de 2012 à 2014 et sur le programme à venir de 2015-2020.

- Population 2018

La population légale retenue par l'INSEE au 1er janvier 2018 est de 1055 habitants.

- Animation d'été

Dans le cadre des animations par Pontivy Communauté, il est prévu la descente en rappel du clocher de l'église le mardi 21 août 2018 de 14H00 à 18H00. Cette animation sera réalisée par l'Association "L'Arbre à Litik" de PLOUISY (22200).

- Dossier "Action sociale d'intérêt communautaire"

Madame Claudine GICQUEL fait le point sur la réunion du comité de pilotage relative à l'action sociale d'intérêt communautaire du 25 janvier 2018.

- Prix zéro phyto

Monsieur le Maire a reçu le 25 janvier 2018 à Rennes le prix 2018 "Zéro Phyto" décerné aux communes qui utilisent des techniques alternatives au désherbage chimique pour offrir une meilleure qualité de vie. Il tient particulièrement à remercier Gérard et Stéphane pour leur implication.

- Sécurité routière

Madame Claudine GICQUEL informe l'Assemblée qu'une conférence sur la sécurité routière destinée aux personnes âgées de plus de 60 ans sera organisée à RADENAC le 22 mars et un atelier (activités pratiques) le 05 avril. Ces manifestations sont animées par Pondi clic de Pontivy.

- Visite de sécurité : Eglise

Compte tenu de la capacité de l'Eglise et sur proposition du responsable du SDIS de Vannes, monsieur BRUNEL, une corne de brume a été achetée.

Une visite de l'Eglise par un établissement agréé en électricité sera à prévoir.

- Maison : Rue Anne de Bretagne

Le conseil est informé que la maison située rue Anne de Bretagne n'a pas été vendue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 45.

Séance du 17 mars 2018

Date de la convocation
08/03/2018
Date d'affichage
08/03/2018
Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 9
Votants :

L'an 2018, le 17 Mars à 10 heures, le Conseil Municipal de la Commune de RADENAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, M. GICQUEL David, Mme GICQUEL Claudine, M. LE NORMAND Kléber, M. ALLAIN Philippe, M. DEDIEU Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme CORFMAT Katell, Mme VERA Aurélie

Excusé ayant donné procuration : M. LE BRETON Pierrick à M. GICQUEL David
Excusée : Mme EVEN Magali

Secrétaire de séance : Mme GICQUEL Claudine

Objet de la délibération : Subventions aux associations et participations 2018 (Délib. 2018-03-01)

Le Conseil Municipal, après examen des demandes écrites reçues à ce jour, décide de voter à l'unanimité les subventions et participations suivantes :

Subventions :

- Lycée professionnel agricole St-Jean Brévelay	25.00 €
- MFR Montauban de Bretagne	25.00 €
- Chambre des métiers et de l'Artisanat Vannes	75.00 €
- Les restos du cœur Vannes	50.00 €
- La Banque alimentaire	300.00 €
- Association Plein Air	55.00 €
- ACCA de Radenac	575.00 €
- Amicale des pêcheurs de Radenac	475.00 €
- Association Anciens combattants de Radenac	350.00 €
- Association Radenac Sports Loisirs	80.00 €
- La Vigilante	1 000.00 €
Subvention exceptionnelle pour les 20 ans	
- R.A.J.	1 000.00 €

Participations :

- Banque alimentaire (Adhésion/cotisation 2018)	70.00 €
- Comice Agricole du pays de l'Oust (0.38€*1055)	400.90 €
- Association Maires du Morbihan	307.54 €
- ADMR Réguinty et sa région	1 472.00 €

Le Conseil Municipal précise que pour le versement de la subvention exceptionnelle de 1 000.00 € pour la manifestation des 20 ans de la R.A.J. les frais inhérents à cette organisation réglés par la commune seront déduits.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite aux demandes de subvention suivantes : "La ligue contre le cancer, GEM L'Harmonie, AFSEP(sclérose en plaques), ATEs (économie sociale et solidaire), EFFAIT (Ecoute familiale information toxicomanie), HEMERA (Unité de soins palliatifs), UD des Sapeurs-Pompiers du Morbihan, Secours Catholique, Solidarité Paysans, Rêves de clown, Eau et rivières, ADAPEI, AFM Téléthon, FAVEC, AFP du Morbihan, Vaincre la mucoviscidose, Association des Laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne, Les enfants de l'Arc-en-ciel, La truite Locminoise, Twirling Club Guégon, Judo Club de Josselin, Amicale AG2R de la vallée de l'Oust, GYM Danse Brévelaise, Association Cyclo Club de Réguinty

Il est précisé que monsieur Kléber LE NORMAND s'est abstenu pour le vote de la subvention pour la Vigilante.

Objet de la délibération : Demandes d'aide FSL + Exceptionnelle (Délib. 2018-03-02)

3 dossiers d'aide au titre du fonds de solidarité au logement et 1 dossier d'aide exceptionnelle ont été étudiés par la commission d'aide sociale qui s'est réunie le jeudi 01 mars 2018.

Il est précisé que la répartition de la prise en charge est de 10% pour la commune et le solde par le Conseil Départemental.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la prise en charge d'un montant global de 610 € et le rejet pour un dossier pour les demandes de FSL et une aide exceptionnelle de 250 €.

Ces aides sont versées directement aux fournisseurs.

Objet de la délibération : Convention école Saint-Louis (Délib. 2018-03-03)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le versement de la subvention dans le cadre de la convention avec l'école privée Saint-Louis.

L'effectif à prendre en compte est de 89 élèves dont 38 en maternelle et 51 en élémentaire.

Il est proposé de verser à l'Ecole St-Louis, une subvention d'un montant de **58 792.00 €** au titre du contrat d'Association.

Le Conseil Municipal pour l'année 2018 décide à l'unanimité de verser à l'Ecole Saint-Louis une subvention d'un montant de **58 792.00 €**.

Objet de la délibération : Vote des taux des contributions directes - Année 2018 (Délib. 2018-03-04)

Après délibération et exposé des produits escomptés, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux pour 2018 à savoir :

Taxe d'habitation : 10.34 %

Foncier bâti : 16.77 %

Foncier non bâti : 44.85 %

Objet de la délibération : Révision des statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan (Délib. 2018-03-05A)

Le conseil municipal valide à l'unanimité la révision des statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan qui porte notamment sur la mise à jour des compétences et activités complémentaires et accessoires du syndicat.

Objet de la délibération : Contrat de maintenance des installations d'éclairage public (Délib. 2018-03-05B)

Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil municipal valide à l'unanimité le contrat de maintenance des installations d'éclairage public auprès du Syndicat Morbihan Energies.

INFORMATIONS

6 -Divers

- Aménagement du bourg

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux et souligne la bonne relation avec l'entreprise ALLEZ.

- Sécurité

Une rencontre s'est déroulée avec le cabinet C E A pour réaliser des aménagements à La Bottine et Saint-Fiacre.

- Logements

Monsieur le Maire informe que le logement rue des Boulards sera libre à compter du 23 mai 2018 et de l'arrivée d'un jeune couple au 12 rue Anne de Bretagne

- Salon de coiffure

Monsieur le Maire fait part de la fermeture du salon d'Emilie pour la fin du mois.

- Cantine

La cantine va se fournir en produits bio auprès de la ferme « O naturel » de Réguiny.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 H 00.

Séance du 31 mars 2018

Date de la convocation
26/03/2018
Date d'affichage
26/03/2018

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 8
Votants :

L'an 2018, le 31 Mars à 09 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de RADENAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, M. GICQUEL David, Mme GICQUEL Claudine, M. LE NORMAND Kléber, M. LE BRETON Pierrick, M. ALLAIN Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme CORFMAT Katell

Absente : Mme EVEN Magali

Absents excusés : M. DEDIEU Philippe, Mme VÉRA Aurélie

Secrétaire de séance : Mme GICQUEL Claudine

Objet de la délibération : Comptes administratif et de gestion 2017 : Lotissement Le Clos du Parc (Délib. 2018-03A-01)

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif de l'exercice 2017 et expose les développements et les explications nécessaires.

Sous la présidence de monsieur David GICQUEL, 1^o Adjoint au Maire et hors de la présence de monsieur Bernard LE BRETON, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 et le compte de gestion du Trésorier, madame Isabelle BEUDARD, laissant apparaître un excédent de **6 401.18 €** en fonctionnement et un déficit d'investissement de **68 164.60 €** soit un déficit global cumulé de **61 761.42 €**.

Objet de la délibération : Comptes Administratif et de gestion 2017 : Panneaux Photovoltaïques (Délib. 2018-03A-02)

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif de l'exercice 2017 et expose les développements et les explications nécessaires.

Sous la présidence de monsieur David GICQUEL, 1^o Adjoint au Maire et hors de la présence de monsieur Bernard LE BRETON, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 et le compte de gestion du Trésorier, madame Isabelle BEUDARD, laissant apparaître un excédent de **1 827.40 €** en fonctionnement et un excédent d'investissement de **1 439.68 €** soit un excédent de clôture de **3 267.08 €**.

Objet de la délibération : Comptes administratif et de gestion 2017 : Budget Commune (Délib. 2018-03A-03)

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif de l'exercice 2017 et expose les développements et les explications nécessaires.

Sous la présidence de monsieur David GICQUEL, 1^o Adjoint au Maire et hors de la présence de monsieur Bernard LE BRETON, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 et le compte de gestion du Trésorier, madame Isabelle BEUDARD, laissant apparaître un excédent de **139 713.82 €** en fonctionnement et un déficit d'investissement de **27 453.66 €**.

Objet de la délibération : Affectation des résultats : Budget Panneaux Photovoltaïques (Délib. 2018-03A-04)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter à l'unanimité le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget Panneaux Photovoltaïques soit **1 827.40 €** :

- au compte 002 "excédents de fonctionnement" la somme de **1 231.40 €**,
- au compte 1068 "excédents capitalisés" la somme de **596.00 €**.

Objet de la délibération : Affectation des résultats : Budget Commune (Délib. 2018-03A-05)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter à l'unanimité le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget de la Commune soit **139 713.82 €** :

- au compte 002 "excédents de fonctionnement" la somme de **9 713.82 €**,
- au compte 1068 "excédents capitalisés" la somme de **130 000.00 €**.

Objet de la délibération : Vote des Budgets Primitifs 2018 (Délib. 2018-03A-06 +07 + 08)

Les 3 budgets (Lotissement Le Clos du Parc, Panneaux Photovoltaïques et Commune) sont votés à l'unanimité.

Les budgets s'équilibrent de la façon suivante :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Commune	644 900.00 €	840 127.00 €
Lotissement Le Clos du Parc	68 166.60 €	113 524.84 €
Panneaux Photovoltaïques	4 432.00 €	8 868.00 €

Objet de la délibération : Le Clos du Parc : Subvention d'équilibre (Délib. 2018-03A-09)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le versement d'une subvention d'équilibre pour le budget du lotissement le Clos du Parc d'un montant de 10 000.00 €.

INFORMATIONS

10 – Divers

- Résidence Alexis LOUER

La réunion relative au budget de la résidence Alexis LOUER s'est déroulée le 20 mars 2018. Compte tenu du bilan 2017, il est proposé de ne pas appliquer d'augmentation. Le coût mensuel pour un résident hors APA d'environ 560 € est de **2411.80 €** et se décompose de la façon suivante : 152 € pour le loyer qui est versé au CCAS, 2138 € pour les charges domestiques pour le CLARPA et 121.80 € pour le service mandataire ASSAP-CLARPA.

- Ancienne décharge « La Garenne »

Un accord a été trouvé avec l'utilisateur de la parcelle ZK 97 (ancienne décharge) et l'association de chasse.

- Suivi des consommations d'eau

Une rencontre a eu lieu le 27 mars 2018 en mairie avec madame Marylène SALMON du SAGE BLAVET sur les consommations d'eau des différents bâtiments de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 H 30.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES

Le 24 mars à PLOERMEL, Axel LE MOIGNIC, 18, rue Charles de Foucauld

Le 26 mars à PLOERMEL, Maëlynn COSTARD LAOUÉANAN, 8, rue Anne de Bretagne

Le 27 mars à VANNES, Chloé GRIGNON, 14, rue du stade



DECES

Le 18 février à RADENAC, Maurice GUILLO, 66 ans, La renaissance.

Le 20 mars à NOYAL-PONTIVY, Denise NOUËT épouse LE MÉTAYER, 85 ans, Le Pont-St-Fiacre

Le 3 avril à PLOERMEL, Julie GUILLO, 89 ans, domicile partagé

AVIS DE MENTION DE DECES

Le 2 février à Vendôme (Loir-et-Cher), Denise LE JEUNE née au Crano le 16 février 1939.

Le 14 avril à Vannes, André LE GUÉVELLO né à Saint-Fiacre le 11 juillet 1931

Le 19 avril à Josselin, Marcel HAUTE, né à Kerroport le 19 février 1928

URBANISME

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

M. Philippe BLANDEL, Le Grand Pommier : modification de façade

M. Alain LORIC, 17, rue de la maladrerie : garage-abri de jardin

M. Mme Jean-Yves LECUYER, Les rivières, extension

M. Jean-Luc MAURICE, Kerentrech, Isolation extérieure

TERRAINS A VENDRE

Le clos du parc : dernier lot d'une superficie de 714m² au prix de 15 € le m² soit un prix global de 10 710 € hors frais notariés



Rue de la Maladrie (route de l'étang) : il reste 2 lots d'une superficie de 850 m² chacun au prix de 15 € le m² soit un prix global de 12 750 € hors frais notariés pour un lot au choix.

**Pour tous renseignements, s'adresser à la mairie
au 02-97-22-43-19**

TRAVAUX



Les travaux d'aménagement du bourg avancent normalement selon le planning prévu. L'effacement des réseaux (électricité et téléphone) est en phase d'achèvement en attendant l'enlèvement des poteaux électriques et des réseaux aériens et aussi la mise en place des lampadaires pour l'éclairage public par l'entreprise ALLEZ. Alors que la réfection du réseau d'évacuation des eaux pluviales doit se poursuivre.

La phase de réfection complète de la chaussée et l'aménagement des trottoirs va débuter prochainement par l'entreprise PIGEON d'HENNEBONT et sera suivie de l'aménagement urbain et paysager par l'entreprise LE PUIL de LOUDEAC.

L'aspect visuel actuel du chantier va évoluer progressivement dans le temps pour prendre l'aspect définitif d'un centre bourg rénové.



Aménagement de la Place de l'église vers 1930

INFORMATIONS COMMUNALES

ELAGAGE DES ARBRES PAR ENEDIS

La chute d'arbres ou de branches sur le réseau électrique est l'une des premières causes de coupure d'alimentation électrique. L'élagage constitue donc un véritable enjeu pour la qualité de votre alimentation électrique tout en garantissant la sécurité des personnes et des biens à proximité des lignes.

ENEDIS réalise annuellement un programme d'élagage aux abords des réseaux. Dans ce cadre, la commune va être concernée par l'élagage aux abords du **réseau moyenne tension sur le départ de RADENAC et du réseau basse tension de l'ensemble de la commune.**

Avant toute intervention, l'entreprise d'élagage mandatée par ENEDIS sollicitera l'accord des propriétaires concernés.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens et jeunes filles nés en avril 2002 doivent se présenter en mairie munis du livret de famille afin de se faire délivrer l'attestation de recensement militaire (obligatoire pour les inscriptions à la conduite accompagnée, aux concours, examens...).



AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

Les autorisations de sortie du territoire sont à nouveau obligatoires depuis janvier 2017 pour les voyages à l'Étranger de vos enfants non accompagnés par un titulaire de l'autorité parentale.

Elles ne sont plus délivrées par la mairie. Il suffit de télécharger le formulaire CERFA n°15646*01 que vous trouverez sur le site : www.service-public.fr.

Votre enfant devra l'avoir sur lui ainsi que sa pièce d'identité et la photocopie du titre d'identité du parent signataire du formulaire CERFA ORIGINAL (pas de photocopie). Aucune autre autorisation prenant une autre forme que l'imprimé CERFA ne sera acceptée.



TRANSPORT SCOLAIRE

Les tarifs pour 2018/2019 sont inchangés par rapport à 2017/2018.

Tarif plein tarif 135 € pour l'année (45 € pour le 1^{er} trimestre, 90 € pour les 2 et 3^{èmes} trimestres)

Tarif réduit pour 3 enfants transportés : 107 € (45 € pour le 1^{er} trimestre, 62 € pour les 2 et 3^{èmes} trimestres).

Pour les nouveaux inscrits au transport vers PONTIVY, la fiche d'inscription disponible en mairie ou sur le site de Pontivy Communauté, remplie et signée est à déposer pour le 8 juin à Pontivy Communauté par courrier ou mail à transports.scolaires@pontivy-communaute.bzh

Pour le transport scolaire communal, bien vouloir s'inscrire ou se réinscrire en mairie avant le 15 juin pour établir le circuit de l'année scolaire 2018/2019.

PROGRAMME BREIZ BOCAGE 2

En cours sur la commune, les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles intéressés par la mise en place de haies bocagères peuvent s'adresser à la mairie qui transmettra.

Vous pouvez aussi vous adresser au Syndicat de la Vallée du Blavet à BAUD au 02-97-51-09-37 ou prendre contact directement pour renseignements avec la technicienne en charge du projet : Caroline BELLEC au 06-72-40-24-97 ou par mail : caroline.bellec@blavet.bzh



INFORMATIONS GÉNÉRALES

OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE intercommunale

Horaires d'été, à partir du 1^{er} avril :

- LUNDI de 14 H à 18 H30
- MERCREDI de 14 H à 18 H 30
- SAMEDI de 9 H 30 à 12 H et de 14 H à 18 H 30



Futurs parents : des réunions pour vous informer

Vous vous interrogez sur le suivi médical de votre grossesse, vous aimeriez recevoir des informations et des conseils sur l'hygiène de vie, la préparation à la naissance, les congés maternité et paternité ou les allocations familiales... ?

La Caisse d'Assurance Maladie du Morbihan vous invite à une réunion « futurs parents », organisée avec la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan, la Mutuelle Générale de l'Education Nationale et le Réseau de Santé Périnat56.

Ces rencontres (environ 2 heures) sont animées par un conseiller de la Caisse d'Assurance Maladie, un travailleur social de la Caisse d'Allocations Familiales et une sage-femme du réseau Périnat56, et abordent :

- ▶ Le congé maternité, paternité et d'accueil de l'enfant
- ▶ Le suivi médical de la maman et la prévention santé
- ▶ Le programme de retour à domicile
- ▶ Les aides et conseils apportés par les services d'action sociale et la Caf
- ▶ Le suivi médical de l'enfant
- ▶ Vos relations avec les différents organismes

Entrée libre. Consulter les lieux et dates des réunions sur [ameli.fr/espace assurés/votre caisse/vous informer](http://ameli.fr/espace-assurés/votre-caisse/vous-informer).



PLUI

JANVIER 2019 devrait voir l'arrêt du projet de P.L.U.I. Celui-ci sera transmis pour avis aux personnes publiques associées (services de l'Etat, chambres consulaires...) puis soumis à enquête publique au cours de l'été qui suivra.

BON A SAVOIR :

Certains terrains peuvent changer de classement à l'occasion de l'élaboration du PLUI et devenir inconstructibles. Il appartient aux propriétaires de se tenir informés des évolutions possibles.

Si vous avez une proposition ou une demande particulière à formuler, plusieurs outils sont à votre disposition :

- Registre d'observation au siège de Pontivy Communauté,
- Adresse email : plui@pontivy-communaute.bzh
- Courrier adressé à Madame la Présidente

La totalité de l'article PLUI AVRIL est visible en page d'accueil sur le site internet de la mairie : radenac.fr

Vous pouvez aussi prendre contact directement avec les élus de la commune.

COLLECTES DE SANG

RADENAC :

Vendredi 4 mai

MOREAC :

Jeudi 31 mai

GENDARMERIE

Permanence de ROHAN :

Le vendredi de 14 h à 18 h

Ne pas hésiter à prendre contact ou RDV

- au 02-97-51-50-11 pour ROHAN

- au 02-97-22-20-26 pour JOSSELIN

Le 17 est à réserver aux URGENCES

Courriel : cob.josselin@gendarmerie.interieur.gouv.fr

*** Tri des emballages... Plus d'hésitation !!!**

**CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT**

Je dépose dans mon sac, container ou colonne jaune **tous les emballages**. Les emballages doivent être vides mais il n'est pas nécessaire de les laver.

**Eh oui,
ça aussi !**

Les pots
de yaourt



Les tubes de dentifrice,
mayonnaise, sauce tomate...



Les flacons
de la salle de bain



Les pots de crème fraîche
et barquettes de beurre



Pour certaines collectivités, l'extension des consignes de tri est mise en place depuis plusieurs mois. Un retour d'expérience montre qu'il existe encore des erreurs de tri dans les sacs et colonnes jaunes. Une erreur de tri coûte deux fois plus cher à la collectivité. Voici quelques éléments qui pourront, nous l'espérons, éclaircir certains de vos doutes ...

ERREURS LES PLUS FREQUENTES ...	BON GESTE 
<u>Bouteille plastique pleine d'eau, de soda ou de jus de fruit</u>	Vider les bouteilles
<u>Nourriture : pain, gâteau, biscuit, reste alimentaire ...</u>	Composteurs ou ordures ménagères
<u>Emballage plein et produit non consommé : paquet de biscuits, boîte de céréales, bouteille de ketchup, paquet de bonbons, soupe instantanée, capsule de café...</u>	Vider les emballages avant de les mettre à recycler
<u>Bouteilles et pots en verre</u>	Colonne à verre
<u>Caissettes en bois pour fruits, légumes, huîtres...</u>	Déchèterie ou ordures ménagères
<u>Objets : DVD, stylos, classeurs, briquets...</u>	Ordures ménagères
<u>Sac plein de la poubelle de salle de bain</u>	Ordures ménagères
<u>Textile : drap, rideau, vêtements, chaussette, nappe...</u>	Bornes de collecte du textile
<u>Bricolage/jardinage : vis, boulon, câble électrique, corde, bidon d'essence, bidon d'huile, tuyau d'arrosage, pot de peinture...</u>	Déchèterie

**Focus :
salle de bain**



Je trie dans le sac et colonne jaune :

- Les flacons de shampoing et de gel douche
- Les cartons d'emballage
- Les tubes de crème
- Les tubes de dentifrice
- Les aérosols

Je dépose dans le sac des ordures ménagères :

- Les cotons-tiges
- Les cotons
- Les couches d'enfants
- Les brosses à dents
- Les textiles sanitaires (protections féminines, mouchoirs...)

ECONOMISONS L'EAU

Je repère rapidement les fuites qui peuvent représenter 15 à 20 % des consommations.

- Un robinet qui goutte = 100 l en 24 h soit 160.00 €/an.
- Un filet d'eau = 140 m³ soit 630.00 € /an.
- Une chasse d'eau qui fuit = 50 à 220 m³/an soit 225 à 990 € !

J'agis au niveau des douches, bains, lavabos et wc :

- Une douche de 15l/mn qui dure 4 à 5 mn = 60 à 75 l d'eau chaude,
- Un bain de 200 l consomme autant que 4 à 5 douches de 5 mn
- Savez-vous que laisser couler un robinet inutilement pendant 2 mn par jour peut représenter jusqu'à 9000 l d'eau gaspillée par an. Pensez à arrêter le robinet lorsque vous vous lavez les mains ou les dents.
- Au niveau des wc, les systèmes anciens à simple commande utilisent 10 l/chasse. Les nouveaux mécanismes à double commande utilisent 3 à 6 l/chasse. On peut placer une bouteille plastique remplie d'eau au fond de la cuve ce qui ramène la consommation à 7 à 8.5 l/chasse.
- Pour le jardin, utilisez l'eau de pluie, l'eau qui a servi au lavage des légumes....

En mettant en pratique ces conseils, on peut diminuer sa consommation de 20 à 40 %.

- Avec une consommation de 90 m³/an, une famille de 4 personnes est considérée comme économe. Sa facture s'élève à 405 €/an
- Avec une consommation de 120 m³/an, la facture s'élève à 540 € soit 135 € en plus de la famille économe.
- Avec une consommation de 150 m³, la facture s'élève à 675 € soit 270 € en plus de la famille économe.

L'eau est précieuse, économisons-la !



FRELONS ASIATIQUES

L'intérêt du piégeage au printemps est de permettre la capture d'un grand nombre de femelles fécondées (reines) capables de construire et de développer un nid. Une étude menée en 2016 sur le Morbihan montre que le piégeage organisé sur l'ensemble du territoire a impacté en 2017 le développement des frelons (diminutions du nombre de nids).



Date de pose des pièges : début avril à fin mai.

Les pièges seront placés dès début avril (une température de 10-

12° est nécessaire pour que les reines ou fondatrices soient en activité) et retirés fin mai ; Les reines après cette période restent dans les nids (ponte). Toutes ouvrières et mâles ne survivent pas au-delà de décembre, uniquement une partie des reines fécondées passeront l'hiver pour se reproduire l'année suivante.

Il est recommandé de placer les pièges de préférence à proximité :

- Des emplacements des anciens nids non détruits de l'année précédente,
- Des composteurs ménagers,
- Des arbres à fleurs tôt dans la saison.

L'observation au printemps peut permettre de trouver davantage de nids primaires et donc d'éviter la multiplication des nids secondaires contenant les futures reines.

VOUS VOUS SEPREZ, VOUS RECHERCHEZ UN APPUI, UN CONSEIL

La séparation amène un grand nombre de changement dans la vie d'une famille. Comprendre ce que vous vivez, aider vos enfants à s'adapter, traverser les conflits et le stress...

Réunions d'information gratuites à MOREAC LOCMINE FORMATION BODAVEL de 18 h 15 à 20 h 30 :

- **Le lundi 11 juin, 10 septembre, 8 octobre, 10 décembre**

Inscription au 02-97-62-28-40 ou par mail au : mediation-familiale.cafvannes@caf.cnafmail.fr

Animées par des professionnels, ces réunions abordent les aspects sociaux et psychologiques de la séparation, les réactions et besoins des enfants en fonction de leur âge, des informations juridiques sur les effets de la séparation et du divorce, ce que permet la médiation familiale...

MORBIHAN SOLIDARITE ENERGIE

Le Département vous propose un accompagnement gratuit et personnalisé pour améliorer le confort de votre logement (visite gratuite de 2 h pour une recherche de solutions durables) que vous soyez propriétaire ou locataire (sous condition de ressources).

Pour bénéficier de cette visite :

- prendre contact avec l'ADIL pour expliquer votre situation.
- Le chargé de visite prendra rendez-vous avec vous à votre domicile. Il regardera l'état de confort de votre logement (isolation, fenêtres, ventilation...), le fonctionnement des équipements (chauffage, frigo, machine à laver...) et vos factures d'énergie (électricité, gaz, eau, fuel).
- Des conseils personnalisés vous seront donnés et des petits équipements pourront être installés.
- Un rapport de visite vous sera remis. Il reprendra les solutions évoquées pour améliorer durablement votre situation (aide aux changements des appareils de froid, pose de volets, installation d'une ventilation, travaux d'isolation, changement du poêle...)

CONTACT :

Bénédicte GARÇON (Chargée de mission Précarité Energétique)

14 rue Ella Maillart

56000 VANNES

Tél. 02-97-47-94-40

bgarcon.adil56@gmail.com

CIVISME

RAPPEL : Avec les beaux jours, profitez-en mais pensez aux autres.



CHIEN EN DIVAGATION

Un animal est en état de divagation lorsqu'il se trouve hors de la propriété de son maître et hors de surveillance ou de contrôle de la part de celui-ci.

Le propriétaire d'un animal est le responsable du dommage que l'animal peut causer.

Extrait de l'ARRETE CONTRE LE BRUIT

Article 17 : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés ou du voisinage, ceci de jour comme de nuit, par l'usage d'un dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Article 18 : Les occupants de locaux privés doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils, instruments ou machines qu'ils utilisent pour leurs loisirs ou diverses activités ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, **les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage** utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivant :

- Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h,
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.



ACTUALITES

DOMICILE PARTAGÉ

Les résidentes du domicile partagé Alexis Louer ont fêté les rois le jeudi 1^{er} février 2018. Gaëlle et Marie-Paule, avaient invité la municipalité et toutes les personnes intervenant au D.P. : services médicaux et de soins, les bénévoles, les familles et le personnel de l'établissement.

L'après-midi était animée par de la musique bretonne. Les résidentes étaient heureuses de partager la galette avec les reines et les rois d'un jour.



*Photo du personnel : Eliane, Marie-Paule, Christelle, Elise et Gaëlle
Il manque : Annie, Laëtitia et Martine*

SALON DU BIEN ETRE le dimanche 8 avril à la salle Saint-Fiacre a connu un vif succès grâce aux organisateurs, dont M. Christophe VANDEKERKOVE.



PREVENTION ROUTIERE

Une conférence sur la prévention routière senior a réuni une vingtaine de personnes à la salle Saint-Fiacre le mardi 10 avril 2018.

Finalement, 14 personnes se sont inscrites pour la journée comprenant des ateliers pratiques qui se déroulera Le 26 avril, à la salle Saint-Fiacre.

Les inscriptions limitées sont closes mais il est toujours possible de s'inscrire pour participer à une journée dans une autre commune.

Organisation : Espace Autonomie Seniors au 02-97-25-35-37



RÉOUVERTURE **DU SALON DE COIFFURE**

A partir du MARDI 12 JUIN

**Nathalie vous accueillera au
salon 12, rue Anne de Bretagne**

ASSOCIATIONS

AMICALE DES PECHEURS

L'Amicale des pêcheurs s'est réunie le 4 février pour son assemblée générale. Le bilan de l'année 2017 a été présenté par les présidents ainsi que le programme 2018.

Pour 2018, l'étang étant désormais classé en eaux closes, il n'y aura donc plus besoin de carte fédérale mais seule la carte de l'Amicale des pêcheurs sera nécessaire. Celle-ci est au prix de 27 € (adulte) pour la saison. L'ouverture a eu lieu le samedi 3 mars et la fermeture se fera le 31 décembre.

Comme chaque année, un concours photos du plus gros poisson est relancé pour la saison et par catégorie.

N'hésitez pas à envoyer vos plus belles photos sur amicale-des-pecheurs@hotmail.com. Le concours de pêche à la truite se déroulera à l'étang le dimanche 6 mai.

Nouveau bureau :

Présidents : M. Jérôme ALLAIN et M. Henri PENVEN

Trésorier : M. Jean-Yves LÉCUYER

Vice-trésorier : M. Dominique GUILLEMAUD

Secrétaire : M. Sébastien MOISAN

Membres : M. Florian ALLAIN, M. Jacques CORNANGUER, M. Michel GILLET, M. Philippe JOUBIER, M. Julien LE CALLONNEC, M. Yannick LE TEXIER, M. Guénaël LÉCUYER



COMITE DES FETES

Le dimanche 25 février 2018 s'est déroulé le traditionnel grand prix Jean ROBIC avec la participation de 91 enfants et 111 adultes.

Malgré un froid intense, le succès était au rendez-vous

Le podium :

- Damien SEGUI UC Quimperloise
- Antoine LE CHENADEC AC Lanester
- Benjamin GUILLOUX VC Pays de Loudéac

Circuit Jean Robic, Souvenir Ange ROUSSEL, Tour de Pontivy Communauté

Le lundi de Pâques 2 avril, le comité des fêtes avait en charge l'organisation du repas du midi pour les coureurs et les différents accompagnateurs de la course avant le départ de l'étape en ligne RADENAC/PONTIVY l'après-midi distante de 84 km remportée par Nicolas SILLIAU (UCP MORLAIX).



Le matin, le circuit du contre la montre individuel passait sur les routes de la commune par le futur parc d'activités, Kermacui, Kervent, Kergario, lequel a été remporté par Hugo JEZEQUEL (AC LEONARDE Team Sport) dans l'excellent temps de 9 mn 26.



RAJ

Soirée savoyarde du 3 février



Concours de belote du 17 mars :
les gagnants Yohann et Maxime
avec la Présidente Mélanie JÉGAT
et Sarah LE STRAT, trésorière.



Chasse à l'oeuf

Le dimanche 1^{er} avril a eu lieu la traditionnelle chasse à l'œuf
avec 85 participants malgré la pluie



Au tirage au sort : le gagnant Iwen

**Festivité à venir : 20 ans de l'association avec un concert-fest-noz avec les Sonerien Du, les
Beurbis Galèses et Job Lagadec le samedi 23 juin au stade du Bois de Lambilly**

U.A.R.

L'U.A.R. est une association de mise en commun de matériel entre les associations. Un nouveau bureau a été
constitué :

Présidente : Julie CADIO

Vice-Présidente : Mélanie JEGAT

Trésorière : Nicole BOULLE

Secrétaire : Anthony LE BLAY

Membres : Philippe LE CALLONNEC, Henri PENVEN, Marcel LORENT, Gaël LE BRIS ;

Contact pour la réservation des tables, bancs et chapiteau (8 X 5 pour 40 personnes) :

Mme Nicole BOULLE au 02-97-22-42-74

VIGILANTE

L'hiver et son temps capricieux en début d'année 2018 ont quelque peu chamboulé le bon déroulement du
calendrier sportif...

Les fidèles supporters de la Vigilante ont bravé le mauvais temps pour assister à une petite "REMONTADA" de
l'équipe fanion. En enchaînant trois victoires importantes face à des concurrents directs au maintien, les joueurs de
Yoann MOISAN voient la zone rouge s'éloigner et peuvent jouer plus sereinement la coupe FSCF (prochain tour
Dimanche 1^{er} Avril).

L'équipe B rattrape ses matchs en retard. Les jaunes et verts parfois en nombre restreint (blessés, absents) engrangent tout de même de bons résultats, c'est bon pour le moral !!!

Chez les jeunes, après des débuts compliqués à l'échelon supérieur pour les U17 du Groupement Jeunes du Triskel Nord-Morbihan, les violets et noirs se repositionnent. Vous pouvez suivre leurs matchs le samedi après-midi à Lambilly. En lever de rideau, vous pourrez également voir jouer nos U11.

Prochains rendez-vous :

- Assemblée Générale, le Samedi 2 Juin à 19 H à la salle Les Lutins,
- Tournoi de Foot, le Dimanche 10 Juin.

ALLEZ LES JAUNES ET VERTS !!!



A.C.C.A.

Concours de pêche des chasseurs à l'étang de Quillan le dimanche 25 mars 2018

CENTRE DE LOISIRS

Vacances de printemps : du mercredi 25 avril au 4 mai à RADENAC

Vacances d'été : du lundi 9 juillet au 10 ou 17 août à PLEUGRFFET

Directeur : Yoann LE MINIER au 06-83-66-03-65

Directrice adjointe : Aurélie COLOMBEL au 06-47-76-34-67 (Inscription, facturation...)



Et pendant ce temps-là, à l'école Saint Louis



En ce début d'année 2018



Janvier

Accueil d'élèves Péruviens

Piscine pour les GS, CP, CE1 et CE2

Février

2^{ème} séance de cinéma pour tous les élèves

Piscine pour les GS, CP, CE1 et CE2



Mars

Ateliers CM2 - 6^{ème} autour de l'anglais

Défilé et ateliers pour le Carnaval

Repas partage au profit de Utopiks Loustiks

Piscine pour les CM1 et CM2



Avril

Célébration de Pâques

Journée d'intégration pour les CM2
au collège de Rohan

Défis scientifiques avec les écoles du réseau

Piscine pour les CM1 et CM2



Et toujours des projets sur le thème des Contes ...



AUTREFOIS

Evolution en moins d'un siècle

LE PROGRES

En 1938 : il y avait 6 automobiles à RADENAC

En 1960 (au 1^{er} janvier) il y avait :

- 50 automobiles,
- 35 tracteurs,
- 1 téléviseur en location

En 1963 (au 1^{er} janvier) : 84 automobiles et camions.

A titre indicatif, les 2cv Citroën sont les plus nombreuses : 32,

il y a 8 Dauphines, 7 4cv Renault, 5 R4... etc.

Il y a 47 tracteurs et 7 télévisions.



SOCIOLOGIE

En 1961, Il y a en moyenne 2 habitations pour 7 personnes, 3 pièces pour 4 personnes.

Les 2/3 des maisons habitées ont moins de 60 ans. Les transformations et améliorations apportées aux maisons datent de moins de 10 ans.

- 24 % des pièces habitées ont un sol en terre battue
- 65 % ont un sol en parquet,
- 7 % ont un sol en ciment,
- 3 % ont un sol en carrelage,
- 1 % autres.

Nombre de pièces :

- 24 % des maisons n'ont qu'1 pièce,
- 40 % ont 2 pièces,
- 11 % ont 3 pièces,
- 13 % ont 4 pièces
- 12 % ont plus de 4 pièces.

Service d'eau : Le service d'eau existait déjà dans 36 maisons lorsque le service public a été installé en 1959.

Electricité : toutes les maisons sont électrifiées sauf 5.

*"Une âme saine dans un corps sain"
"Un corps sain dans un logement sain"*

RADENAC
1er MAI 2018

VIDE-GRENIERS

De 8H30 à 18H00

Entrée gratuite
Restauration sur place

SALLE DES FETES



Emplacement au choix intérieur ou extérieur (non couvert)

Renseignements/Inscriptions : 06 86 76 32 19

Organisé par le COMITE DES FETES de RADENAC

Ne pas jeter sur la voie publique

RADENAC ⁽⁵⁶⁾
Mardi 1^{er} MAI 2018

Randonnée Pédestre

du Muguet 

 **3 circuits : 10 - 13 - 15 kms**

Inscriptions sur place : 4€00
à partir de 7h30 à la salle des fêtes
Ouverture des circuits de 8 heures à 10h30

Un café sera offert aux participants avant le départ.
Ravitaillement prévu sur circuits, un sandwich et une boisson à l'arrivée.

Renseignements : 06 86 76 32 19

Organisée par le comité des fêtes de RADENAC Imprimée par nos soins

CALENDRIER DES FETES 2018

MAI			
Mardi	1	Randonnée pédestre + vide grenier	Comité des fêtes
Vendredi	4	Don du sang	Amicale des donneurs
Dimanche	6	Concours de pêche au coup	Amicale des pêcheurs
Jeudi	17	LOTO	Club des fougères
JUIN			
Samedi	2	Assemblée générale	Vigilante
Dimanche	3	Assemblée générale	A.C.C.A.
Dimanche	3	Marche solidaire	Départ plan d'eau
Dimanche	10	Tournoi de football	Vigilante
Dimanche	17	Kermesse	Ecole St-Louis
Samedi	23	20 ans	R.A.J.
JUILLET			
Dimanche	8	LOTO	Club des fougères
AOUT			
Mardi	21	Animation (descente en rappel du clocher de l'église)	Pontivy Communauté
Dimanche	26	Pardon de St-Fiacre	Paroisse
SEPTEMBRE			
Samedi	8	Bal trap	A.C.C.A.
Dimanche	9	Bal trap	A.C.C.A.
Jeudi	13	LOTO	Club des fougères
OCTOBRE			
Samedi	27	Halloween	R.A.J.
NOVEMBRE			
Samedi		Raclette	Vigilante
DECEMBRE			
Samedi	15	Arbre de Noël	A.P.E.L.
Lundi	31	Réveillon	comité des fêtes